

Communiqué de Presse

Lundi 08 juin 2020



Certains articles de presse parus ce jour relatent la décision qui aurait été prise par la Direction de la compagnie de supprimer 10% de ses effectifs pour faire face aux conséquences de la crise liée à l'épidémie de Covid-19. Air Austral souhaite apporter le démenti le plus formel à ses allégations et effectuer les précisions ci-après, permettant d'éviter toute confusion.

Incontestablement, l'épidémie de Covid 19 et ses conséquences continuent d'impacter l'activité de la compagnie, qui est à ce stade toujours réduite aux liaisons Réunion-Paris et au pont aérien de et vers Mayotte.

Pour résister et tenir pendant les mois les plus durs de la crise, ou son activité a été réduite de 95%, la société a mobilisé des financements importants, sous forme d'avances remboursables, de prêts et de reports de charges, qui seront recouvrées au fur et à mesure du retour souhaitée à son programme de croisière.

Compte tenu des incertitudes qui pèsent sur le secteur aérien et la demande de voyage au cours des prochains mois voire années, en responsabilité, elle travaille, dans le même temps, comme le font toutes les compagnies en France, en Europe et dans le monde, à une amélioration de sa compétitivité et à une contraction de ses coûts, dans le but de préserver ses capacités financières et son outil de production et de renforcer encore la robustesse de son organisation.

Elle le fait comme elle l'a toujours fait, dans le respect de ses valeurs de concertation, d'adaptabilité et d'anticipation. C'est pour cela qu'un dispositif a été présenté et partagé à ses Délégués Syndicaux ainsi qu'à son Conseil d'Administration, en vue de conclure un plan d'adaptation prévoyant, en plus des mesures déjà mises en œuvre au sein de l'entreprise telle que l'activité partielle d'une partie du personnel, la signature de deux accords d'entreprise, de performance collective et de rupture conventionnelle collective, visant, dans la concertation et le volontariat, à un resserrement de son organisation.

Les discussions ont commencé et chaque partie a conscience des enjeux et de la nécessité d'œuvrer collectivement à la pérennité de l'entreprise. En aucun cas, des objectifs de suppression de poste ont été fixés, même s'il est probable que les départs volontaires issus de cette démarche, qui répond aux attentes d'une partie des personnels tentés par une réorientation professionnelle, donneront lieu à un resserrement de l'organisation, pour le bien du collectif.